

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23/05/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, à 20 heures00,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

### Présents : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Danièle VALERO, Jean CARON, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Olivier POTOKAR, Diarra BADIANE, Pascal CHATAGNON, Corinne BOURGEOIS, Henri CATALIFAUT, Agnès OMER, Freddy N'SONDE, Laurence HEQUET, Ronan FLEURY, Cendrine CHAUMONT, Jacques LONGUET, Abdel MACHRI, Florence BELLAMY, Christian PIGAGLIO, Najwa EL HAITE, Hervé PERARD, Joëlle CAVALIER, Jean-Claude GUYARDEAU, Patrick PALLJAU, Diégo DIAZ, Françoise GODDÉ, Anne-Marie BARTHES, Alain ASSILAMEHOU, Pierre PROVENZANO, François-Joseph ROUX, Irène SNAIDERO, Michel BONNAFOUS, Mireille TETEGAN, Philippe ROGELET, Gérard GIANATI, Laurent PUYATIER, Olivier DESALEUX, Fanta KEITA, Marie-Christine PERRIGNON, Fadila BEN DOULAT, Stéphane JOURNÉ, Nazha TOULI, Carmèle BONNET, Tania TI-A-HING, Guillaume NSIMBA MANONGO, Elise YAGMUR, Farouk ALOUANI (jusqu'au point n°5 inclus), Fatoumata KOITA, Elodie FRANCOIS, Christiane GOSSET, Joseph NOUVELLON, Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN, Alban BAKARY (à partir du point n°25), Pierre PROT (à partir du point n°9), Jacques SIMON, Jean-Claude LAURENT, Thi Bich Ha DO PHUONG, Karim BEGGAR, Héléne LOIRAT, Maurice BEN SOUSSAN, Charles MARIETTE, Claudette CHADUTEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Eliane COUSTILLAS-HERCY donnant pouvoir à Jean-Claude GUYARDEAU, Michèle PARIS donnant pouvoir à Patrick PALLJAU, Martial LEMAIRE donnant pouvoir à Jean CARON, Lialine DE SOUSA donnant pouvoir à Laurence HEQUET, Edith MAURIN donnant pouvoir à Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Céline MAURIN donnant pouvoir à Olivier DESALEUX, Marine HALLEUX donnant pouvoir à Abdel MACHRI, Francis CHOUAT donnant à pouvoir à Ronan FLEURY, Farouk ALOUANI donnant pouvoir à Nazha TOULI (à partir du point n° 6), Stéphane LE PERSONNIC donne pouvoir à Berdjouhi VASSILIAN-KARADELIAN, Benoît AYESTARAY donnant pouvoir à Tania TI-A-HING, Christiane SAGET donnant pouvoir à Pascal CHATAGNON, Julien SALHI donnant pouvoir à François-Joseph ROUX, Guy-François TSIEHELA donnant pouvoir à Françoise GODDÉ, Tharmila SATKUNARAJAH-VASIKARAN donnant pouvoir à Michel BONNAFOUS, Faïda AMRANI donnant pouvoir à Jean-Claude LAURENT.

### Absent(e)s :

Alban BAKARY (jusqu'au point n°24 inclus), Pierre PROT (jusqu'au point n°8 inclus), Loubna MECHRI.

Secrétaire de séance : Tania TI-A-HING

## COMPTE-RENDU

### **1\*)Subvention exceptionnelle pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (71 pour, 3 contre, 0 abstention)

**Votant contre :**

Jacques SIMON ( ), Farida AMRANI ( ), Jean-Claude LAURENT ( )

-DECIDE de procéder au virement de crédits budgétaires en section d'investissement pour un montant de 10.000 euros, du chapitre 020 "dépenses imprévues" au chapitre 204 "subventions d'équipement versées".

-DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement de 10.000 € à la Fondation de France en vue de la rénovation de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

### **2\*)Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Grand Paris Sud**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ci-annexée avec les partenaires de l'ANRU et les maîtres d'ouvrage des opérations citées.

-PRECISE que cette convention fera l'objet d'avenants à chaque convention par quartier.

-AUTORISE le Maire ou l'adjoint au Maire ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain et tout avenant y afférent.

### **3\*)Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Parc aux Lièvres**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE les termes de la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Parc aux Lièvres à conclure avec les différents partenaires.

-AUTORISE le Maire ou l'adjoint au Maire ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

-DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de Seine-et-Marne et Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### **4\*)Signature de la Charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE les termes de la Charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau environnement santé.

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Charte d'engagement ainsi que tout document afférent.